

---

## BILL.

Acte pour incorporer la "compagnie de la Baie de cuivre de Huron."

**A**TTENDU qu'il est d'une grande impor- Préambule.  
tance pour cette province que ses mines  
et ses richesses minérales soient dévelop-  
pées par une habile exploitation ; et attendu  
5 que les différentes personnes ci-après dé-  
nommées, ainsi que certaines autres per-  
sonnes se sont réunies et se sont liées ensemble,  
par un contrat exécuté à Montréal, devant  
des notaires publics, et portant date, le deux-  
10 ième jour d'août, 1847, pour se livrer con-  
jointement à l'exploitation légitime des mines  
en cette province avec un capital suffisant  
pour cet objet ; et attendu en outre que les  
dits individus agissant avec la sanction de la  
15 couronne, ont fait des recherches et ont dé-  
couvert de riches veines minérales de cuivre,  
et d'autres minéraux dans une certaine étendue  
de terre située sur les bords du lac Hu-  
ron, et ont employé des ouvriers et des mi-  
20 neurs pour ouvrir ces veines ; et attendu que  
les dites personnes éprouvent de grandes  
difficultés à accomplir les fins pour les-  
quels elles se sont associées sous un acte  
d'incorporation tel que ci-après mentionné, et  
25 ont demandé qu'un tel acte soit passé ; A CES  
CAUSES, qu'il soit statué, etc.

Et il est par le présent statué par l'auto- Certaines per-  
sonnes incor-  
porées.  
rité susdite, que John Simpson, du Côte-  
reau du Lac, dans le Bas-Canada, écuyer,  
30 Stewart Derbyshire, de Montréal, dans le  
Bas-Canada, écuyer, John Prince, de Parke  
Farm, dans le district de l'Ouest, écuyer,  
Arthur Rankin et Robert Stuart Woods,  
tous deux de Sandwich, dans le même  
35 district, écuyers, William A. Townsend, de  
Montréal, susdit, marchand, et Strachan